



Déclaration de l'UNSA éducation au CDEN du 03 juin 2020

Mesdames, messieurs les membres du CDEN,

C'est en des circonstances pour le moins exceptionnelles que nous nous retrouvons ce jour. La situation sanitaire que nous avons affrontée a représenté un défi pour toute la communauté éducative, et, plus largement pour la société française. Dans ce contexte, les enseignants, les personnels de direction, les personnels de vie scolaire, les personnels administratifs, les agents territoriaux, mais aussi les psychologues de l'Éducation nationale, les assistantes sociales ou les infirmières ont toutes et tous su s'adapter à une situation inédite qui fut celle du confinement.

Mais voilà, l'heure est désormais au déconfinement. Et les autorités, notre président en tête, ordonne la réouverture à marche forcée des établissements scolaires. On met en place un protocole sanitaire drastique, et on ne peut que s'en féliciter, mais on renvoie aux directeurs d'école et autres chefs d'établissement le soin de le mettre en place localement. Le message est simple : « débrouillez-vous et ouvrez...à tout prix ». Et voilà donc notre Éducation Nationale qui se transforme en immense garderie nationale sous couvert d'une supposée justice sociale.

Les dernières annonces faites pour l'Éducation la semaine dernière ne contenaient pas d'éléments majeurs hormis l'annulation de l'oral de français en classe de première. La réouverture des écoles et des établissements se poursuit avec un élargissement du nombre d'élèves accueillis, dans le respect des protocoles sanitaires qui demeurent inchangés. Le maintien de ces protocoles permet aux équipes de garantir les mêmes conditions sanitaires d'accueil. Même si le nombre d'élèves accueillis a vocation à augmenter à partir du 2 juin, les principes de souplesse, de progressivité et de scolarité partielle (nombre d'élèves et temps de présence en classe) doivent continuer à guider les équipes dans les choix d'organisation. Pour l'UNSA Education, ces annonces ne doivent pas impliquer un bouleversement précipité dans les organisations déjà pensées par les équipes. Notre ministre a répété les mots « progressivité » et « partielle ». Il serait bon que ces principes soient scrupuleusement appliqués localement.

Plusieurs zones d'ombre demeurent suite aux annonces ministérielles. Pour les élèves en situation de handicap, le ministre ne fait référence qu'aux ULIS et pas aux élèves eux-mêmes, qu'ils relèvent d'ULIS ou non. Comment aider ces élèves au quotidien tout en respectant les principes de distanciation sociale ? Et que dire des AESH ? Que faire quand les élèves dont ces personnels s'occupent sont absents ? Que faire lorsque leur temps de travail est réparti sur plusieurs établissements ? Point de réponse. Pour les élèves décrocheurs, le ministre réaffirme la priorité sociale de leur retour à l'école. Mais une nouvelle fois, il laisse aux seuls enseignants (en omettant tous les autres personnels concernés) la responsabilité de les ramener vers l'école sans dire comment. A l'aide d'une formule magique, sans doute.

J'aimerais pour finir revenir sur le principal ordre du jour de ce CDEN, la confirmation de la fermeture des collèges Pablo Neruda d'Evreux et Pierre Mendès France de Val de Reuil. A grands renforts de chiffres dans un dossier bien fourni, on nous explique que cette fermeture était non seulement nécessaire mais bénéfique pour l'ensemble de la communauté éducative, les élèves en tête. Mais cette abondance de chiffres ne saurait cacher pour l'UNSA- Education une réalité bien plus politique. Il s'agit tout simplement de privilégier une population au détriment d'une autre, et de mettre de côté des quartiers qui, pour certains de nos dirigeants, n'ont pas un poids électoral suffisant pour mériter la pérennité du service public. Et que dire du bouleversement provoqué par la resectorisation dans les autres établissements concernés par cette double fermeture ? Nous avons déjà à plusieurs reprises alerté sur le cas du collège Paul Bert, et nous continuons encore aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme. Les quelques travaux entamés sont insuffisants, et il devient vital d'inscrire cet établissement dans les priorités du conseil départemental.